

**Fichier des codes postaux <sup>MO</sup> par circon-  
scriptions électorales fédérales (FCPCEF),  
Guide de référence**  
Ordonnance de représentation de 2013,  
novembre 2014



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

**Programme des services de dépôt**

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2015

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---



# Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) Ordonnance de représentation de 2013, Guide de référence

---

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF). Le guide fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.



## Quoi de neuf?

---

- La date de référence des codes postaux<sup>MO</sup> pour cette mise à jour est novembre 2014. Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) fait référence aux circonscriptions électorales fédérales (CEF) selon l'Ordonnance de représentation de 2013 et remplace le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) selon l'Ordonnance de représentation de 2003 publié en avril 2015.
- La variable « lien unique » indique si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à une ou plusieurs CEF (Circonscription électorale fédérale).
- La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal<sup>MO</sup> qui réside dans une CEF (Circonscription électorale fédérale).

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

MO. Code postal est une marque officielle de la Société canadiennes des postes.



# 1. À propos de ce guide

---

Ce guide de référence est destiné aux utilisateurs du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPEF). Le guide fournit une vue d'ensemble du fichier, de la méthodologie générale utilisée en sa création, et des renseignements techniques importants.

Le produit de données est fourni « tel quel », et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents, spéciaux ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.



## 2. Aperçu

---

Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier numérique qui permet d'établir un lien entre les codes postaux<sup>MO</sup> à six caractères et les circonscriptions électorales fédérales du Canada. La version actuelle du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales) relie 848 529 enregistrements des codes postaux<sup>MO</sup> actifs, valides en novembre 2014, aux 338 circonscriptions électorales fédérales.

Selon Élections Canada, une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF (Circonscriptions électorales fédérales) sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal. Selon l'Ordonnance de représentation de 2013, dernière révision des limites des circonscriptions électorales fédérales, il y a 338 CEF (circonscriptions électorales fédérales) au Canada. Les CEF (Circonscriptions électorales fédérales) se basent sur les données de population du Recensement 2011.

### Comment citer ce guide

*Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), guide de référence, 2015.* Produit n<sup>o</sup> (numéro) 92-178-G au catalogue de Statistique Canada.

### Comment citer ce produit

*Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF), 2015.* Produit n<sup>o</sup> (numéro) 92-178-X au catalogue de Statistique Canada.



## 3. À propos du produit

---

### Objet du produit

Le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) a été conçu comme un outil pour procurer un lien entre les codes postaux<sup>MO</sup> et les circonscriptions électorales fédérales (CEF).

### Définitions et concepts

Les termes et les concepts géographiques sont définis brièvement au [glossaire](#) (Annexe A). Des renseignements supplémentaires se trouvent dans le [Dictionnaire du Recensement de 2011](#) (n° 98-301-X au catalogue) et le [Glossaire illustré de 2011](#) (n° 92-195-X au catalogue).

### Contenu

Le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) renferme au total 845 603 codes postaux<sup>MO</sup>. Le nombre de codes postaux<sup>MO</sup> par [CEF \(Circonscriptions électorales fédérales\)](#), et si ces codes postaux<sup>MO</sup> sont appariés à d'autres [CEF \(Circonscriptions électorales fédérales\)](#), est indiqué au tableau 3.1.

Chaque enregistrement du fichier comporte les éléments suivants :

- code postal<sup>MO</sup> de six caractères
- code de circonscription électorale fédérale – l'Ordonnance de représentation de 2013
- nom de circonscription électorale fédérale – en anglais
- nom de circonscription électorale fédérale – en français
- lien unique : un indicateur qui révèle si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une circonscription électorale fédérale
- poids : à utiliser selon la répartition proportionnelle

Veuillez vous reporter à la section 4, [Spécifications techniques](#) pour voir une description des données et les définitions.

## Méthodologie générale

Sans objet

### Restrictions

Certains codes postaux<sup>MO</sup> chevauchent les limites d'une ou de plusieurs CEF (Circonscriptions électorales fédérales). La variable « lien unique » indique si le code postal<sup>MO</sup> est rattaché à une ou plusieurs CEF (Circonscriptions électorales fédérales).

Les utilisateurs appartiennent souvent le code postal<sup>MO</sup> de leur ensemble de données à la CEF (Circonscription électorale fédérale) du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales). Lorsqu'ils effectuent ce jumelage, les utilisateurs doivent se rappeler que le code postal<sup>MO</sup> de leurs données peut renvoyer à l'adresse postale d'une personne, et pas nécessairement à son adresse résidentielle. De même, le code postal<sup>MO</sup> de l'adresse d'une entreprise n'indique pas nécessairement l'emplacement des activités de l'entreprise.

Avant d'utiliser le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) avec des dossiers administratifs renfermant des codes postaux<sup>MO</sup>, les utilisateurs doivent connaître certaines des caractéristiques des codes postaux<sup>MO</sup> qui peuvent avoir une incidence sur leur couplage avec les circonscriptions électorales fédérales dans le FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales).

#### Les zones de livraison postale ne respectent pas les limites des circonscriptions électorales fédérales

Une zone de livraison postale (correspondant au code postal<sup>MO</sup> à six caractères) peut chevaucher une ou plusieurs circonscriptions électorales fédérales ce qui signifie que dans le FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales), le même code postal<sup>MO</sup> peut être couplé à deux circonscriptions électorales fédérales (adjacentes) ou plus. C'est le cas pour la plupart des circonscriptions électorales fédérales, tant dans les centres de population que dans les régions rurales. Pour de plus amples détails, consultez la rubrique [Cohérence logique](#) dans la section Qualité des données.

#### Les codes postaux<sup>MO</sup> peuvent correspondre à des boîtes postales dans une succursale postale qui n'est pas située nécessairement dans la même circonscription électorale fédérale que le client qui utilise la boîte postale

Le code postal<sup>MO</sup> lié à une case postale (au bureau de poste) peut être géocodé selon l'emplacement de l'installation postale pertinente (bureau de poste). Cette installation peut être située dans une circonscription électorale fédérale différente de la destination ultime du courrier livré, à savoir l'emplacement de la résidence, de l'industrie ou du commerce du client qui loue la case postale.

#### La Société canadienne des postes (SCP) retire régulièrement des codes postaux<sup>MO</sup> et peut également réactiver des codes postaux<sup>MO</sup> qui avaient été retirés

Les utilisateurs du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales) doivent prendre note que le fichier ne contient que les codes postaux<sup>MO</sup> qui étaient en vigueur en novembre 2014.

Si les adresses du dossier administratif de l'utilisateur ne sont pas mises à jour selon les codes postaux<sup>MO</sup> valides de novembre 2014, certaines adresses ne pourront être appariées avec des enregistrements du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales) parce que certains des codes postaux<sup>MO</sup> contenus dans le fichier de l'utilisateur peuvent avoir été retirés ou encore réactivés après leur retrait et attribués par SCP (Société canadienne des postes) à d'autres tranches d'adresses hors de la circonscription électorale fédérale qu'ils desservaient auparavant.

Statistique Canada fait une vérification à rebours des dates de création et de retrait des codes postaux<sup>MO</sup> dans le FCCP (Fichier de conversion des codes postaux). Les utilisateurs pourraient souhaiter consulter le [Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> \(FCCP\). Guide de référence](#) (n° 92-154-G au catalogue), qui se trouve dans le site Web de Statistique Canada. Une version mise à jour du FCCP (Fichier de conversion des codes postaux) incluant les codes postaux<sup>MO</sup> de novembre 2014 a été diffusée en avril 2015.

### Comparaison avec d'autres produits/versions

Le couplage des codes postaux<sup>MO</sup> avec des régions géographiques plus détaillées, telles que l'aire de diffusion ou l'îlot de diffusion, est disponible dans le [Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> \(FCCP\)](#).

### Utilisation avec d'autres produits

Sans objet

### Date de référence

La date de référence pour les codes postaux<sup>MO</sup> inclus dans le FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales) est novembre 2014. Il s'agit de la même date que celle retenue pour les codes postaux<sup>MO</sup> compris dans le [Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> \(FCCP\)](#) diffusé en avril 2015.

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.





**Tableau 3.1**  
**Nombres des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales**

Code des circonscriptions électorales fédérales	Nom des circonscriptions électorales fédérales	Nombre de codes postaux <sup>MO</sup>	Nombre de codes postaux <sup>MO</sup> couplés à d'autres circonscriptions électorales fédérales	Pourcentage des codes postaux <sup>MO</sup> couplés à d'autres circonscriptions électorales fédérales
10001	Avalon	1 698	31	1,80
10002	Bonavista--Burin--Trinity	485	19	4,00
10003	Coast of Bays--Central--Notre Dame	929	26	2,80
10004	Labrador	388	2	0,60
10005	Long Range Mountains	2 149	20	1,00
10006	St. John's East	3 173	80	2,60
10007	St. John's South--Mount Pearl	2 447	51	2,00
11001	Cardigan	699	0	0,00
11002	Charlottetown	1 889	0	0,00
11003	Egmont	1 061	0	0,00
11004	Malpeque	284	0	0,00
12001	Cape Breton--Canso	3 193	10	0,40
12002	Central Nova	1 433	12	0,80
12003	Cumberland--Colchester	2 657	8	0,40
12004	Dartmouth--Cole Harbour	3 314	3	0,00
12005	Halifax	3 553	3	0,00
12006	Halifax West	2 260	4	0,20
12007	Kings--Hants	1 586	0	0,00
12008	Sackville--Preston--Chezzetcook	1 914	10	0,60
12009	South Shore--St. Margarets	2 422	2	0,00
12010	Sydney--Victoria	5 065	6	0,20
12011	West Nova	856	0	0,00
13001	Acadie--Bathurst	5 338	15	0,20
13002	Beauséjour	8 064	130	1,60
13003	Fredericton	3 834	122	3,20
13004	Fundy Royal	7 512	93	1,20
13005	Madawaska--Restigouche	4 437	20	0,40
13006	Miramichi--Grand Lake	5 837	79	1,40
13007	Moncton--Riverview--Dieppe	4 709	129	2,80
13008	New Brunswick Southwest	8 140	92	1,20
13009	Saint John--Rothesay	4 552	33	0,80
13010	Tobique--Mactaquac	6 993	10	0,20
24001	Abitibi--Baie-James--Nunavik--Eeyou	1 525	1	0,00
24002	Abitibi--Témiscamingue	2 622	1	0,00
24003	Ahuntsic-Cartierville	2 433	0	0,00
24004	Alfred-Pellan	3 001	0	0,00
24005	Argenteuil--La Petite-Nation	2 165	33	1,60
24006	Avignon--La Mitis--	1 954	21	1,00

	Matane--Matapédia			
24007	Beauce	2 968	5	0,20
24008	Beauport--Limoulu	3 349	8	0,20
24009	Bécancour--Nicolet-- Saurel	3 244	0	0,00
24010	Bellechasse--Les Etchemins--Lévis	2 689	0	0,00
24011	Beloeil--Chambly	3 480	14	0,40
24012	Berthier--Maskinongé	1 444	5	0,40
24013	Blainville	2 612	3	0,20
24014	Boucher--Les Patriotes- -Verchères	1 705	15	0,80
24015	Bourassa	2 174	0	0,00
24016	Brome--Missisquoi	3 152	26	0,80
24017	Brossard--Saint- Lambert	2 685	7	0,20
24018	Centre-du-Bas-Saint- Laurent	2 425	0	0,00
24019	Charlesbourg--Haute- Saint-Charles	3 916	1	0,00
24020	Charlevoix-- Montmorency	2 218	8	0,40
24021	Châteauguay--Lacolle	2 163	24	1,20
24022	Chicoutimi	3 554	5	0,20
24023	Compton--Stanstead	1 672	6	0,40
24024	Dorval--Lachine	2 836	1	0,00
24025	Drummond	4 045	0	0,00
24026	Gaspésie--Les Îles-de- la-Madeleine	1 962	21	1,00
24027	Gatineau	3 288	0	0,00
24028	Hochelaga	1 958	2	0,20
24029	Honoré-Mercier	2 341	6	0,20
24030	Hull--Aylmer	3 739	2	0,00
24031	Joliette	1 587	3	0,20
24032	Jonquière	3 390	22	0,60
24033	La Pointe-de-l'Île	3 120	7	0,20
24034	La Prairie	1 950	22	1,20
24035	Lac-Saint-Jean	4 589	17	0,40
24036	Lac-Saint-Louis	3 829	6	0,20
24037	LaSalle--Verdun	1 926	3	0,20
24038	Laurentides--Labelle	2 104	33	1,60
24039	Laurier--Sainte-Marie	2 541	7	0,20
24040	Laval--Les Îles	2 610	0	0,00
24041	LeMoynes	3 020	0	0,00
24042	Lévis--Lotbinière	2 312	3	0,20
24043	Longueuil	2 819	0	0,00
24044	Louis-Hébert	3 717	0	0,00
24045	Louis-Saint-Laurent	3 724	17	0,40
24046	Manicouagan	2 286	4	0,20
24047	Mégantic--L'Érable	3 146	8	0,20
24048	Mirabel	1 325	50	3,80
24049	Montarville	2 133	15	0,80
24050	Montcalm	2 204	3	0,20
24051	Montmagny--L'Islet-- Kamouraska--Rivière- du-Loup	1 746	0	0,00
24052	Mont-Royal	2 369	0	0,00
24053	Notre-Dame-de-Grâce-- Westmount	2 255	10	0,40
24054	Outremont	1 621	3	0,20
24055	Papineau	1 911	1	0,00
24056	Pierrefonds--Dollard	2 826	6	0,20
24057	Pontiac	2 527	21	0,80

24058	Portneuf--Jacques-Cartier	3 768	0	0,00
24059	Québec	4 234	16	0,40
24060	Repentigny	3 636	0	0,00
24061	Richmond--Arthabaska	3 584	3	0,00
24062	Rivière-des-Mille-Îles	3 357	0	0,00
24063	Rivière-du-Nord	3 181	33	1,00
24064	Rosemont--La Petite-Patrie	1 814	0	0,00
24065	Sainte-Rose	2 734	3	0,20
24066	Saint-Hyacinthe--Bagot	2 535	0	0,00
24067	Saint-Jean	2 944	0	0,00
24068	Saint-Laurent	2 187	0	0,00
24069	Saint-Léonard--Saint-Michel	1 948	2	0,20
24070	Saint-Maurice--Champlain	4 732	4	0,00
24071	Salaberry--Suroît	2 678	24	0,80
24072	Shefford	2 802	26	1,00
24073	Sherbrooke	3 940	6	0,20
24074	Soulanges--Vaudreuil	2 248	15	0,60
24075	Terrebonne	2 428	6	0,20
24076	Trois-Rivières	4 903	3	0,00
24077	Ville-Marie	3 616	16	0,40
24078	Vimy	2 683	3	0,20
35001	Ajax	2 121	6	0,20
35002	Algoma--Manitoulin--Kapusking	1 035	9	0,80
35003	Aurora--Oak Ridges--Richmond Hill	1 761	5	0,20
35004	Barrie--Innisfil	1 949	7	0,40
35005	Barrie--Springwater--Oro-Medonte	1 776	8	0,40
35006	Bay of Quinte	2 749	4	0,20
35007	Beaches--East York	2 079	4	0,20
35008	Brampton Centre	1 748	0	0,00
35009	Brampton East	1 284	0	0,00
35010	Brampton North	1 539	1	0,00
35011	Brampton South	1 854	3	0,20
35012	Brampton West	1 359	4	0,20
35013	Brant	4 296	4	0,00
35014	Bruce--Grey--Owen Sound	1 734	0	0,00
35015	Burlington	3 957	10	0,20
35016	Cambridge	3 177	4	0,20
35017	Chatham-Kent--Leamington	2 844	8	0,20
35018	Davenport	1 691	0	0,00
35019	Don Valley East	1 382	52	3,80
35020	Don Valley North	1 596	0	0,00
35021	Don Valley West	2 271	52	2,20
35022	Dufferin--Caledon	3 311	0	0,00
35023	Durham	2 033	24	1,20
35024	Eglinton--Lawrence	2 364	0	0,00
35025	Elgin--Middlesex--London	2 621	2	0,00
35026	Essex	2 475	7	0,20
35027	Etobicoke Centre	2 994	0	0,00
35028	Etobicoke--Lakeshore	3 200	0	0,00
35029	Etobicoke North	2 016	0	0,00
35030	Flamborough--Glanbrook	1 101	8	0,80
35031	Glengarry--Prescott--Russell	952	4	0,40

35032	Guelph	3 685	6	0,20
35033	Haldimand--Norfolk	1 913	1	0,00
35034	Haliburton--Kawartha Lakes--Brock	1 040	4	0,40
35035	Hamilton Centre	3 521	3	0,00
35036	Hamilton East--Stoney Creek	3 414	5	0,20
35037	Hamilton Mountain	3 106	0	0,00
35038	Hamilton West-- Ancaster--Dundas	3 452	2	0,00
35039	Hastings--Lennox and Addington	801	8	1,00
35040	Huron--Bruce	1 027	0	0,00
35041	Kanata--Carleton	1 731	10	0,60
35042	Kenora	1 224	8	0,60
35043	King--Vaughan	1 180	1	0,00
35044	Kingston and the Islands	3 848	7	0,20
35045	Kitchener Centre	3 340	4	0,20
35046	Kitchener--Conestoga	1 708	7	0,40
35047	Kitchener South-- Hespeler	2 220	4	0,20
35048	Lambton--Kent-- Middlesex	1 400	1	0,00
35049	Lanark--Frontenac	1 965	16	0,80
35050	Leeds--Grenville	1 548	2	0,20
35051	London--Fanshawe	3 067	19	0,60
35052	London North Centre	3 599	16	0,40
35053	London West	2 964	9	0,40
35054	Markham--Stouffville	2 084	0	0,00
35055	Markham--Thornhill	1 936	83	4,20
35056	Markham--Unionville	1 928	83	4,40
35057	Milton	1 715	14	0,80
35058	Mississauga Centre	1 344	0	0,00
35059	Mississauga-- Cooksville	1 860	22	1,20
35060	Mississauga--Erin Mills	1 632	10	0,60
35061	Mississauga-- Lakeshore	3 291	18	0,60
35062	Mississauga--Malton	2 516	5	0,20
35063	Mississauga-- Streetsville	1 892	11	0,60
35064	Nepean	2 413	9	0,40
35065	Newmarket--Aurora	2 477	23	1,00
35066	Niagara Centre	4 426	2	0,00
35067	Niagara Falls	4 404	0	0,00
35068	Niagara West	887	6	0,60
35069	Nickel Belt	1 114	1	0,00
35070	Nipissing--Timiskaming	2 289	0	0,00
35071	Northumberland--Pine Ridge	1 681	24	1,40
35072	Oakville	3 945	0	0,00
35073	Oakville North-- Burlington	1 748	14	0,80
35074	Oshawa	4 100	3	0,00
35075	Ottawa Centre	4 149	3	0,00
35076	Ottawa--Orléans	2 636	9	0,40
35077	Ottawa South	3 342	14	0,40
35078	Ottawa--Vanier	3 414	0	0,00
35079	Ottawa West--Nepean	3 090	13	0,40
35080	Oxford	3 113	1	0,00
35081	Parkdale--High Park	1 731	0	0,00
35082	Parry Sound--Muskoka	1 121	0	0,00
35083	Perth--Wellington	1 943	0	0,00

35084	Peterborough	3 175	4	0,20
35085	Pickering--Uxbridge	2 054	26	1,20
35086	Renfrew--Nipissing-- Pembroke	3 054	0	0,00
35087	Richmond Hill	2 280	2	0,00
35088	Rideau--Carleton	1 001	14	1,40
35089	St. Catharines	4 480	0	0,00
35090	St. Paul's	1 982	0	0,00
35091	Sarnia--Lambton	2 875	0	0,00
35092	Sault Ste. Marie	2 947	1	0,00
35093	Scarborough--Agincourt	1 494	0	0,00
35094	Scarborough Centre	2 121	0	0,00
35095	Scarborough-- Guildwood	1 612	4	0,20
35096	Scarborough North	1 535	0	0,00
35097	Scarborough--Rouge Park	1 789	4	0,20
35098	Scarborough Southwest	2 185	0	0,00
35099	Simcoe--Grey	1 690	1	0,00
35100	Simcoe North	2 423	6	0,20
35101	Spadina--Fort York	2 033	508	25,00
35102	Stormont--Dundas-- South Glengarry	2 225	0	0,00
35103	Sudbury	3 246	0	0,00
35104	Thornhill	2 483	0	0,00
35105	Thunder Bay--Rainy River	2 887	46	1,60
35106	Thunder Bay--Superior North	2 834	45	1,60
35107	Timmins--James Bay	1 984	8	0,40
35108	Toronto Centre	1 906	514	27,00
35109	Toronto--Danforth	2 184	4	0,20
35110	University--Rosedale	2 060	18	0,80
35111	Vaughan--Woodbridge	1 990	0	0,00
35112	Waterloo	2 984	4	0,20
35113	Wellington--Halton Hills	1 951	6	0,40
35114	Whitby	2 669	3	0,20
35115	Willowdale	1 876	0	0,00
35116	Windsor--Tecumseh	3 325	1	0,00
35117	Windsor West	4 222	1	0,00
35118	York Centre	2 021	0	0,00
35119	York--Simcoe	1 312	19	1,40
35120	York South--Weston	2 139	0	0,00
35121	York West	1 487	0	0,00
46001	Brandon--Souris	2 160	8	0,40
46002	Charleswood--St. James--Assiniboia-- Headingley	2 219	10	0,40
46003	Churchill--Keewatinook Aski	787	11	1,40
46004	Dauphin--Swan River-- Neepawa	739	8	1,00
46005	Elmwood--Transcona	2 380	8	0,40
46006	Kildonan--St. Paul	2 004	1	0,00
46007	Portage--Lisgar	1 388	15	1,00
46008	Provencher	651	9	1,40
46009	Saint Boniface--Saint Vital	2 338	8	0,40
46010	Selkirk--Interlake-- Eastman	894	11	1,20
46011	Winnipeg Centre	2 795	9	0,40
46012	Winnipeg North	2 214	1	0,00
46013	Winnipeg South	1 949	0	0,00
46014	Winnipeg South Centre	2 427	1	0,00

47001	Battlefords-- Lloydminster	1 108	9	0,80
47002	Cypress Hills-- Grasslands	1 098	16	1,40
47003	Desnethé--Missinippi-- Churchill River	181	11	6,00
47004	Humboldt--Warman-- Martensville--Rosetown	121	20	16,60
47005	Moose Jaw--Lake Centre--Lanigan	1 672	38	2,20
47006	Prince Albert	1 499	11	0,80
47007	Regina--Lewvan	2 995	26	0,80
47008	Regina--Qu'Appelle	1 863	39	2,00
47009	Regina--Wascana	2 718	1	0,00
47010	Saskatoon--Grasswood	2 054	6	0,20
47011	Saskatoon--University	2 073	9	0,40
47012	Saskatoon West	2 966	19	0,60
47013	Souris--Moose Mountain	1 244	19	1,60
47014	Yorkton--Melville	795	9	1,20
48001	Banff--Airdrie	2 198	20	1,00
48002	Battle River--Crowfoot	1 218	11	1,00
48003	Bow River	1 077	7	0,60
48004	Calgary Centre	4 626	9	0,20
48005	Calgary Confederation	4 358	11	0,20
48006	Calgary Forest Lawn	2 594	26	1,00
48007	Calgary Heritage	2 444	5	0,20
48008	Calgary Midnapore	2 557	5	0,20
48009	Calgary Nose Hill	2 161	21	1,00
48010	Calgary Rocky Ridge	1 817	14	0,80
48011	Calgary Shepard	2 635	7	0,20
48012	Calgary Signal Hill	2 409	1	0,00
48013	Calgary Skyview	1 965	19	1,00
48014	Edmonton Centre	4 431	133	3,00
48015	Edmonton Griesbach	4 491	17	0,40
48016	Edmonton Manning	2 429	0	0,00
48017	Edmonton Mill Woods	2 404	85	3,60
48018	Edmonton Riverbend	2 385	51	2,20
48019	Edmonton Strathcona	4 747	68	1,40
48020	Edmonton West	2 829	125	4,40
48021	Edmonton--Wetaskiwin	2 834	72	2,60
48022	Foothills	949	26	2,80
48023	Fort McMurray--Cold Lake	1 574	23	1,40
48024	Grande Prairie	2 051	8	0,40
48025	Lakeland	1 537	21	1,40
48026	Lethbridge	3 789	14	0,40
48027	Medicine Hat	2 509	16	0,60
48028	Peace River--Westlock	884	31	3,60
48029	Red Deer--Mountain View	1 880	94	5,00
48030	Red Deer--Wolf Creek	1 984	82	4,20
48031	St. Albert--Edmonton	2 472	17	0,60
48032	Sherwood Park--Fort Saskatchewan	2 693	0	0,00
48033	Sturgeon River	1 642	18	1,00
48034	Yellowhead	998	17	1,80
59001	Abbotsford	2 390	1	0,00
59002	Burnaby North-- Seymour	2 867	40	1,40
59003	Burnaby South	2 821	39	1,40
59004	Cariboo--Prince George	3 945	34	0,80
59005	Central Okanagan-- Similkameen--Nicola	1 976	8	0,40
59006	Chilliwack--Hope	2 144	1	0,00

59007	Cloverdale--Langley City	2 059	11	0,60
59008	Coquitlam--Port Coquitlam	2 457	5	0,20
59009	Courtenay--Alberni	3 265	10	0,40
59010	Cowichan--Malahat--Langford	1 863	2	0,20
59011	Delta	3 500	0	0,00
59012	Fleetwood--Port Kells	1 936	3	0,20
59013	Kamloops--Thompson--Cariboo	3 053	3	0,00
59014	Kelowna--Lake Country	3 318	4	0,20
59015	Kootenay--Columbia	2 613	3	0,20
59016	Langley--Aldergrove	2 488	8	0,40
59017	Mission--Matsqui--Fraser Canyon	1 639	2	0,20
59018	Nanaimo--Ladysmith	3 493	6	0,20
59019	New Westminster--Burnaby	2 650	0	0,00
59020	North Okanagan--Shuswap	2 848	5	0,20
59021	North Vancouver	3 637	6	0,20
59022	Pitt Meadows--Maple Ridge	2 481	0	0,00
59023	Port Moody--Coquitlam	3 240	2	0,00
59024	Prince George--Peace River--Northern Rockies	3 437	34	1,00
59025	Richmond Centre	2 132	7	0,40
59026	Saanich--Esquimalt--Juan de Fuca	3 279	0	0,00
59027	Saanich--Gulf Islands	3 534	0	0,00
59028	Skeena--Bulkley Valley	1 790	14	0,80
59029	South Okanagan--West Kootenay	2 782	6	0,20
59030	South Surrey--White Rock	2 945	3	0,20
59031	Steveston--Richmond East	2 207	7	0,40
59032	Surrey Centre	2 934	2	0,00
59033	Surrey--Newton	1 847	1	0,00
59034	Vancouver Centre	2 050	11	0,60
59035	Vancouver East	3 322	8	0,20
59036	Vancouver Granville	3 384	35	1,00
59037	Vancouver Island North--Comox--Powell River	3 200	14	0,40
59038	Vancouver Kingsway	2 461	5	0,20
59039	Vancouver Quadra	3 248	33	1,00
59040	Vancouver South	2 412	3	0,20
59041	Victoria	4 908	0	0,00
59042	West Vancouver--Sunshine Coast--Sea to Sky Country	2 063	6	0,20
60001	Yukon	983	0	0,00
61001	Western Arctic	510	0	0,00
62001	Nunavut	28	0	0,00
<b>Total</b>		<b>848 529</b>		



## 4. Spécifications techniques

### Cliché d'enregistrement et descriptions des données

Tableau 4.1

#### Cliché d'enregistrement du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF)

Position	Taille	Genre <sup>1</sup>	Description
1	6	C	Code postal <sup>MO</sup>
7	5	C	Code de la circonscription électorale fédérale
12	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - anglais
68	56	C	Nom de la circonscription électorale fédérale - français
124	1	C	Lien unique
125	3	C	Poids
<sup>1</sup> Le symbole « C » a trait tant aux caractères numériques qu'alphabétiques.			

#### Code postal<sup>MO</sup>

Le code postal<sup>MO</sup> est un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes (SCP) pour le tri et distribution du courrier.

Les caractères alphanumériques prennent la forme ANA NAN, où « A » correspond à une lettre et « N » à un chiffre. Le premier caractère du code postal<sup>MO</sup> (attribué par ordre alphabétique d'est en ouest d'un bout à l'autre du Canada) correspond à la province ou au territoire, ou à une vaste région située entièrement dans une province.

Les trois premiers caractères correspondent à des régions précises et stables appelées régions de tri d'acheminement<sup>®</sup> (RTA<sup>®</sup>). On reconnaît les RTA (Régions de tri d'acheminement)<sup>®</sup> rurales par la présence d'un zéro (0) en deuxième position du code de RTA (Régions de tri d'acheminement).

Les trois derniers caractères correspondent à l'unité de distribution locale (UDL). Dans les centres de population, l'UDL (Unité de distribution locale) peut correspondre à un petit secteur bien défini au sein d'une RTA (Région de tri d'acheminement), comme un côté d'îlot (côté de rue situé entre deux intersections consécutives formées par la rencontre de deux rues), un immeuble d'appartements ou de bureaux ou encore une entreprise ou un organisme qui reçoit beaucoup de courrier. Dans les régions rurales, l'UDL (Unité de distribution locale) désigne une zone de service, c'est-à-dire la région desservie à partir d'un bureau de poste ou d'une succursale postale (par exemple, livraison rurale, poste restante ou boîte postale).



## Code de la circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes. Les limites légales et les descriptions des CEF (Circonscriptions électorales fédérales) sont du ressort du Directeur général des élections et sont généralement révisées tous les dix ans d'après les résultats du recensement décennal. L'Ordonnance de représentation de 2013, fondée sur les données du Recensement de 2011, constitue la dernière révision des limites des circonscriptions. Ce code identifie uniquement une CEF (Circonscription électorale fédérale) selon l'Ordonnance de représentation de 2013. Les deux premiers caractères identifient la province ou le territoire.

## Nom de la circonscription électorale fédérale – anglais

Contient le nom en anglais de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2013.

## Nom de la circonscription électorale fédérale – français

Contient le nom en français de la circonscription électorale fédérale selon l'Ordonnance de représentation de 2013.

## Lien unique

La valeur du lien unique donnée dans le fichier peut être soit 1, ce qui indique que le code postal<sup>MO</sup> est couplé à une CEF (Circonscription électorale fédérale), soit 2, ce qui indique que le code postal<sup>MO</sup> est couplé à deux CEF (Circonscriptions électorales fédérales) ou plus.

## Poids

La variable « poids » estime la proportion de la population d'un code postal<sup>MO</sup> qui réside dans une CEF (Circonscription électorale fédérale). Si le code postal<sup>MO</sup> est apparié à une seule CEF (Circonscription électorale fédérale) dans le FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales), le poids est égal à 1. Quand un code postal<sup>MO</sup> est lié à plus d'une CEF (Circonscription électorale fédérale), la somme des poids pour ce code postal<sup>MO</sup> est égale à 1,0.

## Spécifications des fichiers

La présente version du Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) est un fichier ASCII et ne comprend aucun logiciel ou instruction expliquant la façon d'utiliser le produit dans un Système d'information géographique (SIG) ou tout autre logiciel cartographique.

## Formats des logiciels

Sans objet

## Configuration du système

Sans objet

## Mode d'installation

Sans objet

## Représentation géographique

Sans objet

## Convention des noms utilisés pour les fichiers

La convention des noms utilisés pour les fichiers de données du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales) est bilingue et tient compte de la date de référence du dernier fichier utilisé pour la diffusion (novembre 2014), provenant de la Société canadienne des postes. Le nom de fichier pour cette diffusion est `pcfrfNatFED2013_NOV14_fcpcefNatCEF2013.zip`.



## 5. Qualité des données

---

L'appariement des éléments composant la qualité des données ont pour objet de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été produites et en indiquant leur degré d'exactitude. Ces éléments de qualité comprennent un aperçu portant sur l'historique, la précision des attributs, la cohérence logique et l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les appariements des produits de données.

### Historique

L'historique de l'appariement des données comprend une description des documents de référence à partir desquels les données ont été extraites ainsi que des méthodes utilisées, y compris la date des documents de référence et les transformations effectuées en vue de la production de la version définitive des fichiers numériques.

### Documents de référence

Voici les sources utilisées pour obtenir le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) :

- Le Fichier de conversion des codes postaux<sup>MO</sup> (FCCP) de novembre 2014, qui permet de relier les codes postaux<sup>MO</sup> (tirés du fichier principal des adresses et des codes postaux<sup>MO</sup>, mis à jour selon les codes postaux<sup>MO</sup> en vigueur en novembre 2014, fourni par la Société canadienne des

postes [SCP] du Fichier Recherche d'adresses) à toutes les unités géographiques du Recensement de 2011, notamment les codes des provinces et les codes des circonscriptions électorales fédérales, selon l'Ordonnance de représentation de 2003. Le [FCCP \(Fichier de conversion des codes postaux\)](#) de novembre 2014 renferme plus de 1,7 millions d'enregistrements de codes postaux<sup>MO</sup> reliés aux unités géographiques utilisées au Recensement de 2011. La date de référence de ces unités géographiques est le 1<sup>er</sup> janvier 2011, sauf pour les circonscriptions électorales fédérales – l'Ordonnance de représentation de 2003.

- Le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) renferme les données sur les codes postaux<sup>MO</sup> assujetties à une licence de la Société canadienne des postes. Le fichier de la Société canadienne des postes à partir duquel les données des codes postaux<sup>MO</sup> valides ont été récupérées date de novembre 2014.
- Les noms de circonscriptions électorales fédérales (CEF) sont tirés de l'Infrastructure des données spatiales de la Division des registres statistiques et de la géographie. La source des noms géographiques et des codes des circonscriptions électorales fédérales est l'Ordonnance de représentation de 2013 du directeur général des élections, Élections Canada. L'Infrastructure des données spatiales renferme un tableau qui indique le nom de chaque circonscription électorale fédérale et qui est associé à un code d'identification. Ce tableau est mis à jour à partir des changements de noms fournis par Élections Canada. Lorsque des modifications des limites électorales sont fournies par Élections Canada, la correspondance entre la circonscription électorale fédérale et les codes postaux<sup>MO</sup> est mise à jour.
- Le Recensement de la population de 2011 sert de source pour calculer les poids. Lorsqu'un code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une [CEF \(Circonscription électorale fédérale\)](#) dans le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#), le nombre de personnes qui ont déclaré un code postal<sup>MO</sup> dans le cadre du recensement peut être utilisé pour calculer les poids.

## Méthode de dérivation

On a élaboré le Fichier des codes postaux<sup>MO</sup> par circonscriptions électorales fédérales (FCPCEF) en convertissant les circonscriptions électorales fédérales existantes (Ordonnance de représentation de 2003) et les codes postaux<sup>MO</sup> qui y sont appariés aux nouvelles circonscriptions électorales fédérales (Ordonnance de représentation de 2013) et en transférant les appariements relatifs aux codes postaux<sup>MO</sup>. La conversion a été effectuée au moyen des îlots de diffusion du Recensement de 2011 et d'une méthodologie du meilleur ajustement des îlots de diffusion pour ceux qui font partie de plus d'une circonscription électorale fédérale. Au cours du processus de conversion, lorsqu'un îlot de diffusion chevauchait deux ou trois CEF (Ordonnance de représentation de 2013), il était entièrement affecté à une CEF en fonction du nombre d'habitants ou de la superficie de l'îlot qui se trouvait dans chaque CEF.

## Précision de localisation

Sans objet

## Précision des attributs

Par précision des attributs, on entend la précision des données quantitatives et qualitatives reliées à chaque caractère (tels que la population pour un centre de population, le nom de rue, le nom et le code de la subdivision de recensement).

La précision des attributs du [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) dépend de la précision des géocodes pour les îlots de diffusion et les aires de diffusion du [FCCP \(Fichier de conversion des codes postaux\)](#). Le couplage des îlots de diffusion ou des aires de diffusion aux [CEF \(Circonscriptions électorales fédérales\)](#) est fondé sur les limites des [CEF \(Circonscriptions électorales fédérales\)](#) indiquées dans l'Infrastructure des données spatiales.

La précision de la variable du poids dépend de l'appariement à la [CEF \(circonscription électorale fédérale\)](#) dans le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#), de la population ayant déclaré le code postal<sup>MO</sup> dans le cadre du recensement, ainsi que des données sur les tranches d'adresses dans le Fichier Recherche d'adresses de la Société canadienne des postes.

La population sur laquelle est fondée la variable du poids dans le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) est tirée des données sur la population totale du Recensement de 2011. Les chiffres de population sont déterminés selon la méthode de jure. On entend par là que les personnes ont été énumérées à leur lieu de résidence habituel, quel que soit l'endroit où ils se trouvaient le 10 mai 2011, jour du recensement. Pour plus de renseignements sur la qualité des données du Recensement de 2011, veuillez consulter l'[Annexe C du Dictionnaire du Recensement de 2011](#).

Si un code postal<sup>MO</sup> est rattaché à plus d'une [CEF \(circonscription électorale fédérale\)](#) dans le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) et qu'il n'a pas été déclaré dans le recensement, les données sur les tranches d'adresses du Fichier Recherche d'adresses sont utilisées pour estimer le poids. C'est le cas d'environ 1 % des codes postaux<sup>MO</sup> dans le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#). Étant donné que des populations importantes vivant en appartement ou dans des logements collectifs peuvent être représentées par une seule adresse, cette méthode risque de sous-estimer le poids associé à ces populations.

## Cohérence logique

La cohérence logique décrit la fidélité des relations encodées dans la structure des données spatiales numériques.

Le [FCPCEF \(Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales\)](#) contient 845 603 codes postaux<sup>MO</sup> actifs dont 843 128 codes postaux<sup>MO</sup> actifs sont couplés à une seule circonscription électorale fédérale et 2 475 sont couplés à plus d'une circonscription électorale fédérale. Le tableau ci-après indique le nombre de ces enregistrements.

**Tableau 5.1**  
**Codes postaux<sup>MO</sup> couplés à circonscription électorale fédérale**

Nombres des circonscriptions électorales fédérales	Codes postaux <sup>MO</sup> actifs	Nombres d'enregistrements
1	843 128	843 128
2	2 126	4 252
3	292	876
4	25	100
5	19	95
6	13	78
<b>Total</b>	<b>845 603</b>	<b>848 529</b>

## Intégralité

L'intégralité indique dans quelle mesure les traits géographiques, leurs attributs et leurs relations sont présents ou non. Elle comprend aussi des renseignements sur les critères de sélection, les définitions utilisées et les autres règles cartographiques pertinentes.

Dans le contexte du FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales), l'intégralité correspond à la mesure selon laquelle tous les codes postaux<sup>MO</sup> valides sont intégrés. Presque tous les codes postaux<sup>MO</sup> valides, en date de novembre 2014 selon la Société canadienne des postes, sont appariés aux unités géographiques du recensement.

Il y a 338 CEF (Circonscriptions électorales fédérales) dans l'Ordonnance de représentation de 2013 du directeur général des élections, Élections Canada. Toutes les CEF (Circonscriptions électorales fédérales) sont incluses dans le FCPCEF (Fichier des codes postaux par circonscriptions électorales fédérales).



# Annexe A

## Glossaire

---

### **Aire de diffusion**

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée de un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD (aire de diffusion) couvrent tout le territoire du Canada.

### **Base nationale de données géographiques**

La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada. Elle renferme des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses. Elle comprend également des couches de référence distinctes renfermant des traits physiques et culturels comme le réseau hydrographique et les noms de cours d'eau, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique.

### **Carte de référence**

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques majeurs comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.

### **Carte thématique**

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (n. ex. (par exemple), principaux types de fermes) ou quantitative (n. ex. (par exemple), variation en pourcentage de la population).

## Centre de population

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada.

Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.

La population des centres de population comprend toute la population vivant dans les noyaux, les noyaux secondaires et les banlieues des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que la population vivant dans les centres de population à l'extérieur des RMR (régions métropolitaines de recensement) et des AR (agglomérations de recensement).

## Chiffres ajustés

Le terme « chiffres ajustés » désigne les chiffres de population et des logements du recensement précédent qui ont été ajustés (c'est-à-dire totalisés de nouveau) pour refléter les limites actuelles du recensement lorsque des limites ont été modifiées entre les deux recensements.

## Circonscription électorale fédérale

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2011 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2003.

## Classification des secteurs statistiques

La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement, d'une agglomération de recensement ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). La classification des ZIM (zone d'influence métropolitaine de recensement) englobe toutes les SDR (subdivisions de recensement) provinciales et territoriales qui se situent en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La Classification des secteurs statistiques (CSS) est une variante de la Classification géographique type (CGT). Les subdivisions de recensement (SDR) représentent le niveau le plus bas de cette variante. Le niveau suivant comprend les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) et les zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) individuelles. Le niveau le plus élevé comprend trois catégories qui couvrent l'ensemble de la masse terrestre du Canada :

- les régions métropolitaines de recensement;
- les agglomérations de recensement;
- les zones en dehors des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement.

La CSS (Classification des secteurs statistiques) fournit des numéros d'identification (codes) uniques pour ces régions géographiques hiérarchiques. Elle a été créée aux fins de la publication de statistiques.

## Classification géographique type

La Classification géographique type (CGT) 2011 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification constitue quatre niveaux : Régions géographiques du Canada, provinces et territoires, divisions de recensement (tel que comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

## Code géographique

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de la visualisation des données.

## Code postal<sup>MO</sup>

Le code postal<sup>MO</sup> est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

## Côté d'îlot

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées.

Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.

## Date de référence géographique

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2011, la date de référence géographique est le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## Densité de la population

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.

## Division de recensement

Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et *regional district*) ou des régions équivalentes. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.

## Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc. (et ainsi de suite)).

## Énoncés sur la qualité des données spatiales

Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

## Géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.

Les ménages, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certain cas, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux ID (îlot de diffusion). De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement lorsqu'il n'est pas possible de les apparier aux AD (aire de diffusion).

## Îlot de diffusion

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite unité géographique pour laquelle les chiffres de population et des logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.

## Infrastructure des données spatiales

L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB; l'îlot de base est la plus petite unité de polygone dans la base de données formée par l'intersection de toutes les routes et des arcs de régions géographiques ne suivant pas les routes) des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG (Base nationale de données géographiques).

L'IDS (L'Infrastructure des données spatiales) soutient une grande diversité d'activités du recensement comme la maintenance et la délimitation des limites des régions géographiques normalisées (y compris la délimitation automatisée des îlots de diffusion et des centres de population) et le géocodage. L'IDS (L'Infrastructure des données spatiales) est également la source utilisée pour générer un grand nombre de produits géographiques du Recensement de 2011, comme les fichiers des limites cartographiques et les fichiers du réseau routier.

## Localité désignée

Une localité désignée (LD) est habituellement une petite collectivité ou un établissement qui ne satisfait pas aux critères établis par Statistique Canada pour être considéré comme une subdivision de recensement (une municipalité) ou un centre de population.

Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

## Nom de localité

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localité incluent les noms des subdivisions de recensement (municipalités), des localités désignées et des centres de population, ainsi que de certains endroits connus localement.

## Noyau, banlieue et région rurale

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » remplacent les termes « noyau urbain », « banlieue urbaine » et « banlieue rurale » pour le Recensement de 2011. Ces termes font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Une RMR (région métropolitaines de recensement) ou une AR (agglomérations de recensement) peut avoir deux types de noyaux : le noyau et le noyau secondaire. Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR (région métropolitaines de recensement) ou une AR (agglomérations de recensement) est délimitée. Le noyau doit avoir une population (selon le dernier recensement) d'au moins

50 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une RMR (région métropolitaines de recensement) et d'au moins 10 000 habitants lorsqu'il s'agit d'une AR (agglomérations de recensement).

Le **noyau secondaire** est un centre de population à l'intérieur d'une RMR (région métropolitaines de recensement) ayant au moins 10 000 habitants et était le noyau d'une AR (agglomérations de recensement) qui a été fusionné à une RMR (région métropolitaines de recensement) adjacente.

Le terme « **banlieue** » inclut tous les centres de population à l'intérieur d'une RMR (région métropolitaines de recensement) ou d'une AR (agglomérations de recensement) qui ont moins de 10 000 habitants et qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire.

Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR (région métropolitaines de recensement) ou d'une AR (agglomérations de recensement) qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés « région rurale ».

### Point représentatif

Un point représentatif est un point de coordonnée qui représente une ligne ou un polygone. Le point est situé le long du centre de la ligne. Pour le polygone, il est situé soit au centre ou selon la pondération de la population.

Les points représentatifs sont générés pour les côtés d'îlot, ainsi que pour des régions géographiques sélectionnées - province/territoire (PR), circonscription électorale fédérale (CEF), région économique (RE), division de recensement (DR), région métropolitaine de recensement/agglomération de recensement (RMR/AR), subdivision de recensement (SDR), centre de population (CTRPOP), localité désignée (LD), secteur de recensement (SR), aire de diffusion (AD) et îlot de diffusion (ID).

Les ménages, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs (coordonnées) de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, autrement ils sont appariés aux points représentatifs d'îlot de diffusion (ID). En certains cas, les codes postaux<sup>MO</sup> et les données sur le lieu de travail sont appariés aux points représentatifs d'aire de diffusion (AD) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux ID (îlot de diffusion). De plus, les données sur le lieu de travail sont appariées aux points représentatifs de subdivision de recensement (SDR) lorsqu'il n'est pas possible de les appairer aux AD (aire de diffusion).

### Projection cartographique

La projection cartographique est le processus qui consiste à transformer et à représenter sur une surface bidimensionnelle (plane) des points situés sur la surface sphérique tridimensionnelle de la terre. Ce processus fait appel à une méthode directe de projection géométrique ou à une méthode de transformation calculée mathématiquement.

La projection conique conforme de Lambert est généralement utilisée à la production des cartes à petite échelle; cette projection cartographique est la plus utilisée à Statistique Canada.

### Province ou territoire

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

### Région agricole de recensement

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de subdivisions de recensement unifiées adjacentes, qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement.

### Région économique

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

### Région géographique du Canada

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont : Atlantique, Québec, Ontario, Prairies, Colombie-Britannique et Territoires.

### Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR (région métropolitaine de recensement) doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants. Quant à l'AR (agglomérations de recensement), son noyau doit compter au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une RMR (région métropolitaine de recensement) ou une AR (agglomérations de recensement), les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail.

Si la population du noyau d'une AR (agglomérations de recensement) diminue et devient inférieure à 10 000 habitants, l'AR (agglomérations de recensement) est retirée du programme. Cependant, une RMR (région métropolitaine de recensement) restera une RMR (région métropolitaine de recensement) même si sa population totale devient inférieure à 100 000 habitants ou si la population de son noyau devient inférieure à 50 000 habitants. Les petits centres de population avec une population inférieure à 10 000 habitants sont appelés banlieue. Alors que toutes les régions à l'intérieur des RMR (région métropolitaine de recensement) et des AR (agglomérations de recensement) qui ne sont pas des centres de population sont des régions rurales.

Lorsque l'AR (agglomérations de recensement) a un noyau comptant au moins 50 000 habitants, il est subdivisé en secteurs de recensement. Les secteurs de recensement sont maintenus pour l'AR (agglomérations de recensement) même si la population du noyau diminue par la suite à moins de 50 000. Toutes les RMR (région métropolitaine de recensement) sont subdivisées en secteurs de recensement.

### Région rurale

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR (région métropolitaine de recensement) et des AR (agglomérations de recensement).

### Secteur de recensement

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de 2 500 à 8 000 habitants. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.

Un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs sociaux, des travailleurs du secteur de la santé et des éducateurs) délimite initialement les secteurs de recensement de concert avec Statistique Canada. Une fois qu'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou



qu'une agglomération de recensement (AR) a été subdivisée en secteurs de recensement, les secteurs de recensement sont maintenus même si, ultérieurement, la population du noyau de la RMR (régions métropolitaines de recensement) ou de l'AR (agglomération de recensement) devient inférieure à 50 000 habitants.

#### **Subdivision de recensement**

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex. (par exemple)), les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés).

#### **Subdivision de recensement unifiée**

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc. (et ainsi de suite)) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.

#### **Superficie des terres**

La superficie des terres correspond à la surface en kilomètres carrés des parties terrestres des régions géographiques normalisées.

Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

#### **Système de coordonnées**

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (conique conforme de Lambert) utilisant des unités linéaires comme les mètres.

Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers du réseau routier, les fichiers numériques des limites et les points représentatifs sont diffusés sous forme de la projection conique conforme de Lambert.

#### **Système de référence géodésique**

Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier (modèle de référence mathématique de la terre).

#### **Zones d'influence métropolitaine de recensement**

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR (région métropolitaines de recensement) et des AR (agglomérations de recensement) à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR (région métropolitaines de recensement) ou les AR (agglomérations de recensement) exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR (subdivisions de recensement) situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR (agglomérations de recensement).

Les subdivisions de recensement situées à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des catégories de ZIM (zones d'influence métropolitaine de recensement) en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui se déplace pour se rendre au travail dans le(s) noyau(x) des RMR (région métropolitaines de recensement) ou AR (agglomérations de recensement). Les SDR (subdivisions de recensement) sur lesquelles le même degré d'influence est exercé ont tendance à être regroupées. Elles forment des zones autour des RMR (région métropolitaines de recensement) et des AR (agglomérations de recensement) qui changent de catégorie de « forte » à « aucune » influence à mesure que la distance qui les sépare des RMR (région métropolitaines de recensement) et des AR (agglomérations de recensement) augmente. Puisque plusieurs SDR (subdivisions de recensement) dans les territoires sont vastes et que leur population est dispersée, le navettage de la population active occupée est instable. C'est la raison pour laquelle une catégorie distincte non basée sur les déplacements est attribuée aux SDR (subdivisions de recensement) qui sont à l'extérieur des AR (agglomérations de recensement) dans les territoires.

---

#### **Note**

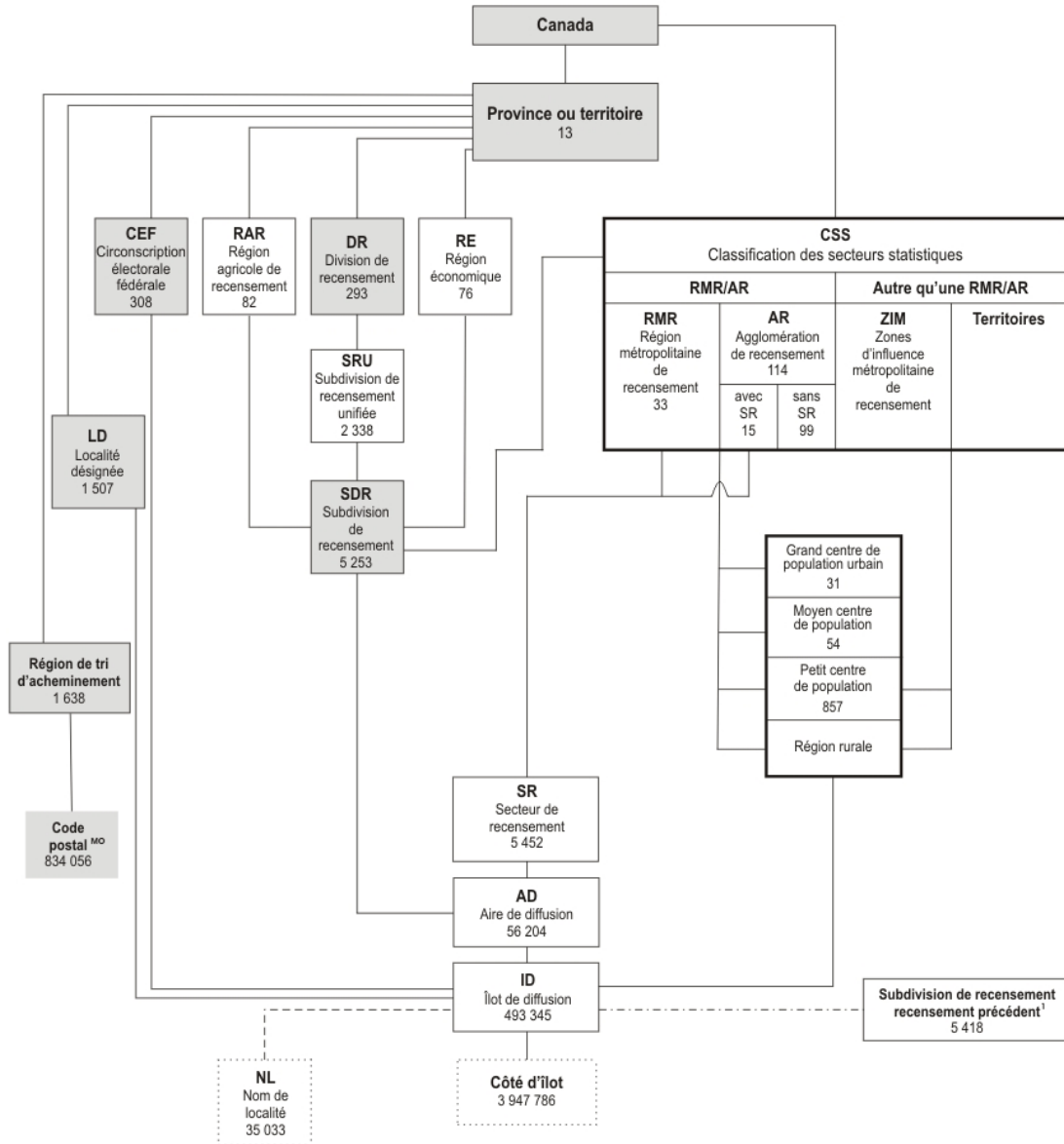
MO: Code postal est une marque officielle de la Société canadiennes des postes.



# Annexe B

## Hierarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011

Figure B.1  
Hiérarchie des unités géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2011



1. Un couplage selon un ajustement optimal est établi entre les SDR du recensement précédent et les îlots de diffusion du recensement actuel pour faciliter l'extraction de données historiques.

- Région administrative
- Région statistique
- Polygone
- Point représentatif
- Couplage selon un ajustement optimal
- Appariement à l'aide du processus de points dans un polygone



**Tableau C.1**  
**Unités géographiques par province et territoire, Recensement de 2011**

Unité géographique	Canada		Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
	2006	2011													
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003)	308	308	7	4	11	10	75	106	14	14	28	36	1	1	1
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	82	3	3	5	4	14	5	12	20	8	8	...	...	...
Division de recensement	288	293	11	3	18	15	98	49	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 341	2 338	89	68	43	151	1 005	316	126	300	77	153	1	6	3
Subdivision de recensement	5 418	5 253	376	113	99	273	1 285	574	287	959	435	743	37	41	31
Dissolutions (du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	221	...	3	0	1	6	13	13	13	26	19	126	0	1	0
Constitutions (du 2 janvier 2006 au 1 <sup>er</sup> janvier 2011)	...	56	2	0	0	3	4	2	3	1	1	33	2	5	0
Localité désignée	1 289	1 507	183	0	65	167	106	114	97	194	261	319	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	33	33	1	0	1	2	6 <sup>1</sup>	15 <sup>1</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Agglomération de recensement	111	114	3	2	4	5 <sup>1</sup>	25 <sup>1</sup>	28 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	16 <sup>1</sup>	21	1	1	0
avec secteurs de recensement	15	15	0	0	0	1	3	4	0	0	3	4	0	0	0
sans secteurs de recensement	96	99	3	2	4	4 <sup>1</sup>	22 <sup>1</sup>	24 <sup>1</sup>	4	7 <sup>1</sup>	13 <sup>1</sup>	17	1	1	0
Secteur de recensement	5 076	5 452	47	0	93	102	1 371	2 273	173	109	573	711	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	811	857	29	6	35	30 <sup>1</sup>	224 <sup>1</sup>	237 <sup>1</sup>	42 <sup>1</sup>	59 <sup>1</sup>	101 <sup>1</sup>	87	1	3	7
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	54	0	1	1	2	13	19	1	2	6	9	0	0	0
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	29	31	1	0	1	1	6 <sup>1</sup>	14 <sup>1</sup>	1	2	2	4	0	0	0
Nom de localité	21 411	35 033	1 836	709	3 138	2 679	6 985	8 091	1 839	2 687	3 117	3 528	195	153	76
Aire de diffusion	54 626	56 204	1 071	293	1 645	1 454	13 622	19 964	2 179	2 467	5 711	7 582	68	98	50
Îlot de diffusion	478 831	493 345	8 732	3 573	15 842	15 415	109 455	132 777	30 471	51 610	66 332	55 529	1 359	1 492	758
Côté d'îlot	3 739 041	3 947 786	81 868	27 050	155 484	135 411	842 992	1 003 813	201 005	362 238	525 180	577 975	13 036	15 612	6 122
Région de tri d'acheminement <sup>®</sup>	1 625	1 638	35	7	77	111	418	526	64	48	153	190	3	3	3
Code postal <sup>MO</sup>	805 640	834 056	10 878	3 316	27 852	58 617	212 162	276 844	24 568	21 923	80 948	115 435	968	516	29

... n'ayant pas lieu de figurer

© Ces données comprennent l'information copiée avec la permission de la Société canadienne des postes.

1. Les régions métropolitaines de recensement, les agglomérations de recensement, les grands centres de population urbains et les petits centres de population qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptés dans chacune d'elles. Par conséquent, les totaux de ces derniers ne correspondent pas aux totaux nationaux.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011; Société canadienne des postes, mai 2011.



**Tableau D.1**  
**Genres de subdivisions de recensement selon la province et le territoire, Recensement de 2011**

Genre de subdivision de recensement		Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	Île-du-Prince-Édouard	Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario	Manitoba	Saskatchewan	Alberta	Colombie-Britannique	Yukon	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut
C	Cité / City	6	...	...	...	4	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CC	Chartered community	3	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...
CG	Community government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...
CN	Colonie de la couronne / Crown colony	1	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...
COM	Community	33	...	33	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
CT	Canton (municipalité de)	45	...	...	...	...	45	...	...	...	...	...	...	...	...
CU	Cantons unis (municipalité de)	2	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...	...
CV	Ville / City	2	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...	...
CY	City	149	3	2	...	4	...	46	9	16	17	49	1	1	1
DM	District municipality	52	...	...	...	...	...	...	...	...	...	52	...	...	...
HAM	Hamlet	36	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	10	24
ID	Improvement district	7	...	...	...	...	...	...	...	...	7	...	...	...	...
IGD	Indian government district	2	...	...	...	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...
IM	Island municipality	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
IRI	Réserve indienne / Indian reserve	961	3	4	25	18	27	139	75	168	81	419	...	2	...
LGD	Local government district	2	...	...	...	...	...	...	2	...	...	...	...	...	...
LOT	Township and royalty	67	...	67	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
M	Municipalité / Municipality	3	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...	...	...	...
MD	Municipal district	76	...	...	12	...	...	...	...	...	64	...	...	...	...
MÉ	Municipalité	619	...	...	...	...	619	...	...	...	...	...	...	...	...
MU	Municipality	54	...	...	...	...	...	54	...	...	...	...	...	...	...
NH	Northern hamlet	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
NL	Nisga'a land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
NO	Non organisé / Unorganized	137	...	...	...	...	96	16	10	2	...	...	4	6	3
NV	Northern village	11	...	...	...	...	...	...	...	11	...	...	...	...	...
P	Paroisse (municipalité de) / Parish	150	...	...	...	150	...	...	...	...	...	...	...	...	...
PE	Paroisse (municipalité de)	179	...	...	...	...	179	...	...	...	...	...	...	...	...
RCR	Communauté rurale / Rural community	4	...	...	...	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RDA	Regional district electoral area	158	...	...	...	...	...	...	...	...	...	158	...	...	...
RG	Region	1	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
RGM	Regional municipality	4	...	...	3	...	...	...	...	...	...	1	...	...	...
RM	Rural municipality	413	...	...	...	...	...	...	117	296	...	...	...	...	...
RV	Resort village	40	...	...	...	...	...	...	...	40	...	...	...	...	...

S-É	Établissement indien / Indian settlement	28	...	...	...	...	6	5	4	1	4	3	5	...	...
SA	Special area	3	...	...	...	...	...	...	...	...	3	...	...	...	...
SC	Subdivision municipalité de comté / Subdivision of county municipality	28	...	...	28	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SÉ	Établissement / Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	13	...	...
SET	Settlement	13	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	10	3
SG	Autonomie gouvernementale / Self-government	4	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	4	...	...
SM	Specialized municipality	5	...	...	...	...	...	...	...	...	5	...	...	...	...
SNO	Subdivision non organisée / Subdivision of unorganized	92	92	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
SV	Summer village	51	...	...	...	...	...	...	...	...	51	...	...	...	...
T	Town	743	277	7	31	13	...	88	51	147	108	14	3	4	...
TC	Terres réservées aux Cris	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
TI	Terre inuite	12	...	...	...	...	12	...	...	...	...	...	...	...	...
TK	Terres réservées aux Naskapis	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
TL	Teslin land	1	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...	1	...	...
TP	Township	207	...	...	...	...	...	207	...	...	...	...	...	...	...
TV	Ville / Town	15	...	...	...	14	...	1	...	...	...	...	...	...	...
V	Ville	222	...	...	...	...	222	...	...	...	...	...	...	...	...
VC	Village cri	8	...	...	...	...	8	...	...	...	...	...	...	...	...
VK	Village naskapi	1	...	...	...	...	1	...	...	...	...	...	...	...	...
VL	Village	550	...	...	...	66	45	11	19	266	95	43	4	1	...
VN	Village nordique	14	...	...	...	...	14	...	...	...	...	...	...	...	...
<b>Total</b>		<b>5 253</b>	<b>376</b>	<b>113</b>	<b>99</b>	<b>273</b>	<b>1 285</b>	<b>574</b>	<b>287</b>	<b>959</b>	<b>435</b>	<b>743</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>31</b>

... n'ayant pas lieu de figurer

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2011.